

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 AVRIL 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Pascal PELINSKI à Jean-Pierre ROUILLON
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING
David CARABIN à Baptiste PAVOT

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 27 mars 2015

N° 2015-014

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commissions Finances du 21 janvier et du 25 mars 2015 :

- Le 1^{er} décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA pour l'assurance des dommages aux biens et risques annexes, pour une durée 5 ans, pour un montant de 14 326,04€ ;
- Le 9 décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et risques annexes, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 4 001,18€ ;

- Le 17 décembre 2014, signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la société GROUPAMA, pour la flotte automobile, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 4 474,58€ ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 435,11€, avec une franchise contractuelle de 44,89€, proposé par la société GROUPAMA concernant le référé annulation commune / association les Pieds sur Terre portant sur la facture de l'avocat Me BARRAUD ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 2 250€, avec une franchise contractuelle de 750€ proposé par la société GROUPAMA, concernant l'indemnité du sinistre suivant : mur des Services Techniques endommagé par le véhicule de l'entreprise Rousseau ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 659,70€, avec une franchise contractuelle de 65,97€, proposé par la société GROUPAMA concernant le référé suspension commune / association les Pieds sur Terre portant sur la facture de l'avocat Me BARRAUD ;
- Accepté le remboursement d'un montant de 581,26€ proposé par la société GROUPAMA concernant la régularisation de l'appel à cotisation provisionnel de 2014 ;

Vu en commission Solidarité du 24 mars 2015 :

- Le 23 mars 2015, signature d'une convention avec le Conseil Général pour le cofinancement du poste d'accompagnateur RSA, pour une durée d'un an ;
- Le 24 février 2015, signature d'une convention avec Jeunesse au Plein Air 54, pour une subvention à l'opération 1er départ, pour une durée de 9 mois, pour un montant de 1 600€ ;

Vu en commission Temps de l'Enfant du 11 mars 2015 :

- Le 14 janvier 2015, signature d'une convention avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de Recherche Scientifique pour le subventionnement des accueils de loisirs des enfants du personnel du CNRS, pour une durée de 3 ans ;
- Le 4 février 2015, signature d'un avenant au contrat de location avec Batigère prolongeant le contrat de location actuel de l'appartement situé dans le bâtiment Surcouf, pour une durée de 6 ans ;

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 5 mars 2015

- Le 12 janvier 2015, signature d'un contrat avec EVP SERVICES, pour la mise à niveau des tampons dans la cour de l'école Jules ferry pour un montant de 720€ ;
- Le 15 janvier 2015, signature d'un contrat avec EIM pour la dépose des illuminations de Noël 2014/2015, pour un montant de 12 364,80€ ;
- Le 10 février 2015, signature d'un contrat avec CHRETIEN François pour l'installation de campanaire à l'Eglise St-Martin, pour un montant de 693,72€ ;
- Le 12 février 2015, signature d'un contrat avec SARL MICHEL pour la dépose d'une cheminée sur la toiture de l'école Leclerc pour un montant de 996€ ;
- Le 23 février 2015, signature d'un avenant avec SCHINDLER prolongeant le contrat de maintenance des ascenseurs de la Douëra et de la restauration Gény, pour un montant de 2 908,12€ ;

- Le 24 février 2015, signature d'un contrat avec RECORD PORTES AUTOMATIQUES pour la maintenance des portes automatiques de la salle polyvalente Michel DINET, pour un montant de 316,80€ ;
- Le 25 février 2015, signature d'un avenant à la convention d'inspection des vérifications électriques pour la restauration au bâtiment Surcouf avec DEKRA, pour un montant de 180€ ;
- Le 26 février 2015, signature d'un contrat avec DEKRA, pour la vérification des installations électriques permanentes et d'éclairage d'un ERP, pour un montant de 540€ ;
- Le 26 février 2015, signature d'un avenant au contrat avec SCHINDLER, pour l'équipement de l'option GSM dans les ascenseurs de la Douëra, pour un montant de 144€ ;
- Le 5 mars 2015, signature d'un second avenant au contrat avec COFELY pour la suppression des chaudières murales et autres ajustements ;
- Le 5 mars 2015, signature d'un contrat avec BET HUGUET pour une mission d'assistance d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 5 768€ ;



Le Maire,
Bertrand KLING